

Améliorer vraiment les conditions d'enseignement !

Déposé le 22/01/2018

Avec 107 postes (sur les 3 680 au niveau national), l'Académie devra donc mettre en place le dédoublement des CP en REP et des CE1 en REP+, améliorer les conditions d'apprentissage dans les autres écoles et dans les autres niveaux des écoles élémentaires en REP et REP+, mais aussi répondre aux besoins en terme de remplacement, de formation, ASH, PDM... Même si cette dotation budgétaire est conséquente, elle sera insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins des écoles parisiennes ! Le SNUipp-FSU est pleinement mobilisé pour informer, accompagner et soutenir les écoles dans ces opérations de carte scolaire. Nous manquons de postes pour la rentrée prochaine, mais aussi de personnels ! Cette année, ce manque de personnels a conduit l'Académie à commencé le recrutement de contractuel-les dès le mois de décembre. L'année prochaine sera pire puisque seulement 325 places seront proposées au prochain concours parisien. Le Dasen a donc annoncé des restrictions aux demandes de temps partiel ou de disponibilité pour convenances personnelles. Toutes ne seront pas acceptées. Le SNUipp-FSU ne peut se résoudre à cette décision qui remet en cause un droit essentiel. C'est pourquoi le SNUipp-FSU revendique l'augmentation des places aux concours.

Certains sujets n'attendent pas l'année prochaine ! Le SNUipp-FSU Paris réaffirme son opposition au maintien de l'aménagement parisien actuel de la semaine scolaire, c'est pourquoi nous avons proposé aux autres syndicats d'appeler les conseils des maîtres à s'exprimer et à se positionner sur cette question. L'urgence concerne également la scolarisation des élèves en situation de handicap où le manque d'AVS est criant. C'est pourquoi l'ensemble des syndicats a demandé à être reçu par le Dasen le 24 janvier pour réaffirmer leur exigence que toutes les notifications MDPH soient respectées.

Les sujets de débats et de mobilisation ne manquent donc pas. En attendant, toute l'équipe souhaite aux enseignant-es une belle année tant sur le plan personnel que professionnel !

Jérôme Lambert

Sommaire

- p.2 Groupe de Travail «Violence, quel accompagnement des personnels ?»
- p.3 Audience avec le Dasen du judi 19 janvier
- p.4 Bulletin d'adhésion

Rassemblement

**le mercredi 24 janvier à
14h30 au rectorat**

Pour le respect

de toutes les notifications MDPH

GT « Violence, quel accompagnement pour les personnels ? »

Un groupe de travail issu du CHS-CT s'est réuni le 16 janvier afin d'aborder l'accompagnement des personnels confrontés à la violence.

Les RPS : une réalité dans les écoles

« Les risques psycho-sociaux (RPS) sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. » Une forte exposition aux facteurs de RPS est associée à des problèmes de santé et à un mal-être dans la vie personnelle plus importants. Différents groupes de travail sur les RPS ont été formés afin que les membres du CHSCT réfléchissent à la question et avancent des pistes concrètes d'amélioration pour la santé et les conditions de travail des personnels. Pour le SNUipp-FSU Paris, ce n'est plus un vœu pieu mais une nécessité !

Pour notre syndicat, la problématique des élèves présentant de graves difficultés de comportement doit être une priorité dans ce cadre. A force de travail syndical, l'Académie a semble-t-il enfin pris la mesure de l'urgence. Il faut maintenant qu'elle y réponde !

Il y a urgence à agir !

Le 16 janvier, le groupe de travail qui a réuni des représentant-es du personnel, la psychologue du travail, un médecin de prévention, des représentantes de la cellule des ressources humaines et du service de prévention des risques s'est attelé

au problème des élèves présentant de fort troubles du comportement sous l'angle des personnels. Ce groupe de travail a été réuni à la demande de notre syndicat en complément du groupe de travail inter-catégoriel du 5 décembre qui a débattu des solutions à apporter sous l'angle des élèves.

Il a été entendu que la situation actuelle ne pouvait perdurer, et que oui, le phénomène était en augmentation. Ce n'est plus un problème d'exception mais un problème quotidien auquel il faut apporter des solutions pérennes. Le Ministère et l'Académie sont-ils réellement conscients de la gravité de la situation ? Décideront-ils de consacrer une enveloppe budgétaire conséquente pour développer les dispositifs existants reconnus efficaces et les postes de remplaçant-es afin de permettre aux collègues de suivre les formations adaptées ?

Pour préserver sa santé, la première priorité est de ne pas rester seul-e. Ces difficultés doivent pouvoir être partagées au sein de l'équipe et a minima, que la hiérarchie prenne le temps de contacter le-la collègue ou l'école en souffrance, l'écoute et ne lui reproche pas ses manques hypothétiques. Un réel soutien de la hiérarchie est indispensable, c'est à l'administration de trouver les solutions en concertation avec l'équipe ! En plus de

l'équipe pédagogique de l'école, une piste pourrait être la venue d'enseignant-es spécialisés (R'école, professeurs ressources...) dans les écoles qui y resteraient le temps nécessaire afin de repenser collectivement ces situations problématiques.

Le SNUipp-FSU a de nouveau porté l'urgente nécessité d'un travail en deux temps : une action de prévention et de formation des enseignant-es et une action de gestion de crise. Pour le SNUipp-FSU Paris, il ne faut plus seulement éteindre l'incendie mais envisager des solutions pérennes avant d'arriver à un point de non-retour où la dernière solution pour les collègues est l'arrêt maladie. Il est donc urgent aussi que l'Académie mette au point un document qui recenserait les différents dispositifs existants et qu'il soit diffusé largement.

Pour le SNUipp-FSU Paris, ces différents groupes de travail et échanges sont une première étape, il faut maintenant que des avancées concrètes soient actées en actions de prévention et en moyens humains.

Carrière

Permutations nationales

Échéances	Date
Retour des pièces justificatives pour demandes tardives de rapprochement de conjoints. Modification ou annulation d'une demande de changement de département.	Jusqu'au 31 janvier
Ouverture de l'application SIAM aux enseignant-es pour la consultation des vœux et contestation des barèmes.	Du jeudi 1 ^{er} février au mercredi 7 février
Diffusion individuelle des résultats aux candidat-es à la mutation sur SIAM	Lundi 5 mars

CFP (Congés de Formation Professionnel)

La CAPD devrait se tenir le mardi 20 mars. Les collègues ayant déposé une demande au Rectorat sont invité-es à envoyer une copie au syndicat.

Classe exceptionnelle

La CAPD devrait se tenir le mardi 20 mars. Une deuxième campagne de promotion devrait avoir lieu dans l'année pour la rentrée prochaine.

Audience avec le Dasen du jeudi 19 janvier

Jeudi 18 janvier, le SNUipp-FSU Paris a été reçu en audience par le DASEN et son adjoint afin d'aborder un certain nombre de dossiers.

Carte scolaire

Avec 107 postes (sur les 3680 au niveau national), l'Académie devra donc mettre en place le dédoublement des CP en REP et des CE1 en REP+, améliorer les conditions d'apprentissage dans les autres écoles et dans les autres niveaux des écoles élémentaires en REP et REP+, mais aussi répondre aux besoins en terme de remplacement, de formation, ASH, PDM... Même si cette dotation budgétaire est conséquente, elle sera insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins des écoles parisiennes.

Le SNUipp-FSU Paris a tout d'abord rappelé qu'il s'opposait fermement à ce que le dédoublement des CP de REP et des CE1 de REP+ entraîne une détérioration des conditions d'enseignement dans les classes non dédoublées, ainsi que dans les écoles maternelles REP et les écoles élémentaire hors REP. Par ailleurs, le SNUipp-FSU Paris a aussi insisté sur les besoins urgents en terme de remplacement : pour remplacer les collègues en arrêt maladie d'une part et pour permettre aux collègues de partir en formation d'autre part. En terme de formation, le SNUipp-FSU a également insisté sur la nécessité de créations de postes de PEMF et de CPC.

Par ailleurs, **le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de créer des postes afin de permettre la scolarisation des élèves en situation de handicap et/ou présentant de forts troubles du comportement** : création de R'ecole, prévoir des moyens de remplacement pour la formation des

collègues... sans oublier des Rased complets et en nombre suffisant.

En réponse, le DASEN a répondu qu'il comptait créer une trentaine de postes de remplaçant-es supplémentaires qui seraient dédiés au remplacement des congés maladie pendant la période décembre-février et aux remplacements pour formation le reste de l'année. Cette formation continue serait proposée à toutes les enseignant-es de CP des écoles parisiennes. Si la création de postes de remplacements est un premier signe positif, le SNUipp-FSU Paris, estime que tout-es les enseignant-es ont droit et besoin de formation continue, au delà de la focalisation actuelle sur la seule classe de CP.

Concernant les postes de CPC et de PEMF, le Dasen a indiqué qu'il n'y avait a priori pas besoin de nouveaux postes de PEMF puisque certains étaient encore vacants. Par ailleurs, cette année, l'académie va créer des postes de CPC pour que chaque circonscription ait deux postes de CPC. Le SNUipp-FSU a indiqué que certaines circonscriptions nécessitaient plus de deux postes de CPC en raison de leur taille et de leurs spécificités (beaucoup de jeunes collègues, présence d'éducation prioritaire...).

Concernant les élèves présentant de forts troubles du comportement, le Dasen a indiqué que deux R'Ecole 2 seraient créés à la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU Paris a insisté pour que la question des élèves qui rencontrent des difficultés de comportement soit une priorité acadé-

mique. Le SNUipp-FSU a donc demandé à ce que les collègues concerné-es puisse avoir des temps de formation et de concertation. Le Dasen a indiqué qu'il étudiera la possibilité de créer des stages sur ce dossier.

Formation continue : stop aux dysfonctionnements

Les représentant-es du SNUipp-FSU ont souligné une nouvelle fois les dysfonctionnements auxquels ont eu à faire face les collègues pour la mise en place de Gaïa, les inscriptions et le suivi des animations pédagogiques et le manque de réponses de l'administration face à ces difficultés.

Le DASEN a répondu que la DAFOR était actuellement en restructuration ce qui devrait régler une partie des problèmes rencontrés. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence !

Berceaux PES

Le SNUipp-FSU Paris a dit son opposition à ce que les « berceaux » de stagiaires (une classe gérée par deux stagiaires en alternance) soient imposés aux écoles plusieurs années de suite si elles ne le souhaitent pas. Ce n'est dans l'intérêt de personne. Le DASEN a confirmé que les berceaux ne seront pas imposés dans les mêmes écoles une troisième année. En cas de berceau prolongé ou non, les inspecteurs-trices devront s'assurer auprès des écoles concernées que les équipes sont bien d'accord.



Carrière

Postes adaptés

La CAPD devrait se tenir le mardi 20 mars. Les collègues ayant déposé une demande au Rectorat sont invité-es à contacter le syndicat.

Mouvement départemental

La circulaire mouvement devrait sortir au début du mois de février. La CAPD est prévue pour le mardi 15 mai.

Temps partiel

Des limitations en vue pour l'année prochaine. Cette année, le manque d'enseignant-es a conduit l'académie a commencé le recrutement de contractuel-les dès le mois de décembre. L'année prochaine sera pire puisque seulement 325 places seront proposées au prochain concours parisien. Le Dasen a indiqué cette semaine qu'il manquerait encore plus d'enseignant-es pour la rentrée prochaine. Par conséquent,

l'académie a pris la décision de limiter les acceptations des demandes de temps partiels et de disponibilité pour convenances personnelles pour la rentrée prochaine. Toutes ne seront pas acceptées. Des critères dont les représentant-es du personnel n'ont pas encore connaissance seront créés pour départager les demandes. Le SNUipp-FSU ne peut se résoudre à cette décision qui remet en cause un droit essentiel. C'est pourquoi le SNUipp-FSU revendique l'augmentation des places aux concours.

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU



Bulletin de syndicalisation 2017/2018

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents

Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% déductible des impôts

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE PSY	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	3	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	4	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	5	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	6	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

50% 75% 80%

Le montant est au prorata de la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 50 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité/Congé parental	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €

66% de la cotisation est déductible sous forme de réduction ou de crédit d'impôt. La cotisation perçue au titre de l'année 2017/2018 sera déductible des impôts sur le revenu 2018. Vous recevrez automatiquement une attestation au cours du deuxième trimestre 2019.

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement d'une année sur l'autre.

TACITE RECONDUCTION

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

BIC

_____|_____|_____|_____|_____|_____|

A _____ le _____

Signature :

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416